

AFPA : un PDV pour remotiver ceux qui restent ? *Miroir Social 18 Juin 2019*

La direction se décide à mettre un plan de départs volontaires massif sur la table, lequel permettra à ceux qui n'y croient plus de quitter le navire. Restera à remotiver les « forces vives » alors que les démissions se multiplient. Une orientation dans la lignée de ce que demande la CFE-CGC depuis bientôt trois ans, sans pouvoir prétendre à négocier car non représentative, au regard des dernières élections de 2012.

Démotivé par une situation économique catastrophique, l'effectif commercial de l'AFPA est en train de fondre. Ils étaient 247 début 2017 au moment du passage en EPIC ; ils ne sont plus que 170. Un gros problème que de ne pas être en pleine capacité pour assurer un développement commercial. Tous ces démissionnaires n'auront pas pu attendre l'arrivée du PDV que la direction va confirmer lors du CCE du 18 juin (AG le 20 juin). L'AEF rapporte qu'il s'agit d'un ticket de sortie pour 1 174 personnes alors que le plan prévoit la suppression de 1 424 postes, contre 1 541 lors de l'annonce de la réorganisation en octobre 2018 qui prévoyait la fermeture de 38 centres. Depuis, 8 ont été sauvés. Trois cabinets de reclassements ont déjà été sélectionnés pour accompagner les sortants.

Au final, la réorganisation va conjuguer un plan de départs volontaires « ouvert » et un PSE avec des licenciements contraints et qui se donne les moyens d'intéresser les seniors avec 30 mois de portage vers une retraite à taux plein et la possibilité de racheter des trimestres. Voilà qui devrait sonner aux oreilles d'une partie des 1 150 salariés de plus de 60 ans que compte l'AFPA. Depuis l'annonce d'octobre 2018, le refus des syndicats représentatifs de s'engager dans la négociation d'un PSE puis finalement la négociation d'un accord de méthode avec la CFDT et FO. Résultat des courses : sept mois après l'annonce de la réorganisation, aucun plan de réorganisation n'a encore été déposé. Il y a de fortes chances que ce soit un plan unilatéral car la CFDT (30 %) et FO (17 %) ne pèsent que pour 47 % face à une CGT (30 %) et Sud qui dénoncent le pseudo-volontariat et s'opposent à tout licenciement.

« En 2012, la première erreur a été de parler de plan de refondation en laissant croire aux salariés que tout allait redevenir comme avant. Il fallait au contraire tout réécrire avec pourquoi pas un changement de nom à la clef. Dès 2016, nous avons clairement exprimé le besoin d'un plan de départs volontaires mais nous n'avons jamais pu peser car non représentatifs au regard de nos 9,5 % de 2013. Sauf que, depuis, il n'y a toujours pas eu d'élection, qui n'aura lieu que fin 2019. C'est dommage car c'est autant de temps de perdu pour mobiliser ceux qui restent sur une nouvelle stratégie », souligne André Thomas, président de la CFE-CGC à l'AFPA et qui rappelle les 24 % réalisés par son syndicat en 2017, à l'occasion de l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration. Cette prolongation des mandats aura permis de conserver le cadre actuel avec 22 comités régionaux d'établissement.

CGT et SUD ont engagé des contentieux. Le principal est porté via l'IC-CHSCT au TGI de Bobigny, pour absence de plan de prévention des risques d'une telle réorganisation, indépendamment de la négociation engagée sur la qualité de vie au travail et les risques psycho-sociaux. L'audience s'est tenue le 23 mai et le délibéré est prévu pour le 27 juin. Cette action s'appuie largement sur le rapport du cabinet Progexa qui parle d'une **« faillite opérationnelle »** du projet initial qui prévoyait un PDV ciblé. La donne ne devrait pas s'améliorer avec un PDV ouvert. *« Aucune juridiction compétente n'apportera du chiffre d'affaires à l'AFPA. Il en temps d'encourager le mérite, la responsabilisation et l'atteinte des objectifs à tous les niveaux »,* considère de son côté la CFE-CGC. La CGT et SUD ne croient en revanche pas à la « courbe magique » qui annonce un retour à l'équilibre pour mars 2020.